

Mémoire spécial
Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Par le
Mi'gmawei Mawiomi
Migmagi, Gespe'gewa'gi
Octobre 2008

Mon nom est Claude Jeannotte, chef de la Nation Micmac de Gespeg. Je suis le président du Comité directionnel du Mi'gmawei Mawiomi.

Le Mi'gmawei Mawiomi est une alliance politique formelle des chefs et des conseils des communautés Mi'gmaq de Gespeg, Gesgapegiag et Listuguj, du territoire du Gespe'gewa'gi.

L'alliance a été établie en août 2000 avec le mandat de prioriser, protéger et faire avancer les intérêts communs des membres des trois (3) communautés sur les sujets relatifs à notre titre aborigène, nos droits Mi'gmaq inhérents et nos droits issus de traités.

Entre autres, nous travaillons à soutenir les communautés et leur développement économique. Nous avons adopté le principe traditionnel de « Un peuple, une vision ». En ce sens, nous parlons d'une seule voix.

Les actions prises par le Mi'gmawei Mawiomi respectent les souhaits de nos membres et nos buts sont concentrés sur les intérêts visant l'unité et l'autonomie gouvernementale de la nation Mi'gmaq. En 2000, les conseils élus de Gespeg, Gesgapegiag et Listuguj ont donné le mandat au Mi'gmawei Mawiomi de représenter et protéger la nation Mi'gmaq du Gespe'gewa'gi principalement sur la question des droits aborigènes et ceux issus de traités.

Dans cette perspective, notre but premier est de faire avancer nos droits ancestraux inaliénables ainsi que notre droit à l'autonomie gouvernementale sur la terre du Gespe'gewa'gi, en tant que nation, et ce, pour le bien-être de nos familles, nos enfants et nos aînés pour les sept prochaines générations.

Comme nous le déclarions en 2005 devant la Commission sur l'énergie de l'Assemblée nationale du Québec et pendant les auditions du BAPE sur le projet de l'établissement d'un parc éolien dans la ville de Murdochville, nous réitérons que la nation Mi'gmaq n'a jamais cédé son titre ou ces droits sur la terre traditionnelle du Gespe'gewa'gi. Ce territoire qui comprend la Gaspésie, ses terres, ses eaux, et ses ressources telles que l'air et îles adjacentes. Le Gespe'gewa'gi s'étend également sur une large partie du Nouveau-Brunswick.

C'est en gardant ces éléments en tête que je suis venu vous parler aujourd'hui dans le cadre de ce processus où nous avons été invités par le biais d'un avis public. Or, avec tout notre respect, le processus du BAPE est un processus public et ne constitue pas une consultation ou une accommodation comme le prescrit le droit Canadien en matière de relations avec des premières nations possédants des droits aborigènes sur un territoire. En conséquence, il est important de préciser

que notre présence ici est complètement sans préjudice à nos droits à une consultation et accommodation appropriées.

En ce sens, le gouvernement du Québec a une obligation légale de consulter et d'accommoder les droits, le titre et les traités Mi'gmaq. Malheureusement, même si le gouvernement du Québec a développé un guide intérimaire sur la consultation des communautés autochtones, il n'a pas cru bon de le mettre en application pour la consultation relative aux projets éoliens sous étude actuellement.

Dans sa relation politico-légale avec le Mi'gmawei Mawiomi, le gouvernement du Québec devrait suivre les principes directeurs suivants, clairement définis par la Cour suprême du Canada dans les dossiers de 2004 de Haida et Taku River :

Premièrement, le devoir de consulter et d'accommoder les Autochtones existe à partir du moment qu'un représentant de la Couronne a connaissance de l'existence potentielle d'un titre ancestral ou des droits ancestraux et envisage des démarches qui pourraient porter préjudice à ces droits ou titre. Sur cette base, les consultations des communautés autochtones doivent commencer le plus tôt possible.

Deuxièmement, l'étendue du devoir de consulter dépend de l'évaluation préliminaire de la solidité de l'évidence supportant l'existence de la revendication du droit ou du titre et du sérieux des effets potentiels d'un préjudice sur le droit ou le titre.

Troisièmement, le devoir exige de la Couronne qu'elle consulte réellement et en toute bonne foi les Autochtones impliqués et qu'elle sera disposée à modifier ses plans, à la lumière des données recueillies pendant le processus de consultation.

Dans tous les cas, quand la revendication s'appuie sur une preuve, laquelle, à première vue est solide, et que la décision que le gouvernement à l'intention de prendre peut significativement porter préjudice aux droits de cette revendication, le devoir d'accommoder peut demander d'adopter des mesures qui permettraient d'éviter un préjudice irréparable ou de réduire l'impact du préjudice jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue sur la revendication sous-jacente.

Nous sommes persuadé que vous pouvez comprendre notre frustration, à la lecture de la déclaration du ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec, dans ses commentaires concernant la validité de l'étude sur l'impact environnemental du site éolien de Montagne Sèche, à l'effet que la totalité du futur site soit localisé sur la terre de la Couronne.

Nous considérons qu'il est de mauvaise foi de faire pareille déclaration lorsque le gouvernement du Québec a reconnu, en novembre 2007, avoir reçu notre déclaration de revendication du Nm'tginen, lequel porte sur la revendication territoriale globale de notre territoire traditionnel du Gespe'gewa'gi, le septième district du territoire national de la Nation Mi'gmaq.

Il est encore plus frustrant de lire, dans ses commentaires, le ministre des Ressources naturelles posant la question suivante : « **Pendant la rencontre entre le promoteur et le Mi'gmawei Mawiomi, en 2004, quels étaient les préoccupations concernant l'utilisation du territoire et les intérêts soulevés par les Mi'gmaq concernant le projet éolien de Montagne Sèche ?** »

Encore une fois, il est inacceptable de lire une telle question de la part du gouvernement du Québec, et c'est une parfaite démonstration de la non-disposition du gouvernement de cette province de s'engager dans un processus de consultation et d'accommodation approprié avec les Mi'gmaq.

La vérité est que les Mi'gmaq n'ont pas reçu l'information, les ressources appropriées ou l'opportunité de contribuer significativement à la prise de décision ultime sur ces projets ou autres sur notre territoire. Au lieu, les Mi'gmaq ont reçu l'information comme le reste des dépositaires du Québec, quand le fait est connu de tous que nous devons être consultés différemment étant donné notre spécificité. En fait, notre soumission au gouvernement du Québec sur d'autres sujets importants, tel que l'implémentation par le Conseil régional des élus (CRÉ) sur la mise en place de la Commission sur les ressources naturelles, ont simplement été ignorés. Le Québec fait comme il veut, comme si les Mi'gmaq n'avaient jamais existés.

À la question soulevée par le ministre des Ressources naturelles dans ses commentaires concernant la validité d'une étude sur l'impact environnemental du projet éolien de Montagne Sèche et aussi à la lumière du mandat spécifique de cette commission, nous répondons ceci :

Les projets éoliens de Gros Morne et Montagne Sèche sont planifiés être construits sur la terre qui appartient aux Mi'gmaq. L'énergie éolienne fait partie du monde holistique du Gespe'gewa'gi. Nos droits s'étendent sur les terres, les eaux, l'air et les autres ressources de notre territoire. La perturbation de la faune et de la flore par la construction et l'opération de sites éoliens ont également un impact négatif sur nos droits ancestraux et notre titre.

Depuis des temps immémoriaux, notre peuple a eu et continue de maintenir une relation intime avec le territoire. Nos processus et protocoles sociaux, politiques et spirituels nous ont permis de développer des modes de vies, comme: planter et récolter des aliments, chasser et pêcher, développer la médecine traditionnelle, le rassemblement d'items de construction, les technologies de voyage, l'habillement et nos maisons.

Jusqu'à maintenant, la nation Mi'gmaq a continué de chasser l'orignal, le chevreuil, l'ours et les oiseaux migrateurs ainsi que d'autres créatures du Gespe'gewa'gi, pour les raisons décrites dans le paragraphe précédent.

Dans les pages 2-36 à 2-41 de l'étude sur l'impact environnemental du promoteur, il est mentionné que la future location du site éolien de Montagne Sèche est une place où le chevreuil, l'orignal, l'ours et les oiseaux migratoires étaient vus en nombre important. Nous sommes par conséquent concernés par la capacité d'adaptation de ces créatures, suivant la destruction de leur habitat naturel par l'implantation d'éoliennes, la construction de la route et la coupe de la forêt afin d'installer les lignes de transmission. Est-ce que ces animaux, importants pour notre bien-être et notre mode de vie, seront toujours présents après la construction du site éolien et si oui, seront-ils capable d'y survivre en bonne santé ?

De plus, nous aimerions connaître le plan du gouvernement du Québec concernant la protection de la faune et de la flore avant, pendant et après la construction prévue des sites éoliens.

En tant que Mi'gmaq, nous respectons et reconnaissons clairement l'importance du développement des ressources naturelles à des fins socio-économiques. Cependant, nous insistons sur le fait que tout

développement doit être consistant avec la protection de nos droits et titres et le besoin de soutenir un environnement durable et en santé pour toutes les générations futures.

Nous croyons que c'est en travaillant ensemble que nous pourrions atteindre la stabilité, et aussi des bénéfices certains et mutuels pour chacune des parties. Le Mi'gmawei Mawiomi est prêt à le faire. Est-ce que le Québec est prêt à en faire autant ?

Il est impératif pour le Mi'gmawei Mawiomi de reprendre son indépendance économique et sa souveraineté. Les Mi'gmaq doivent être capables de travailler de façon responsable afin d'améliorer les conditions socio-économiques générales de son peuple, et contribuer à une économie diversifiée au sein du Québec et du Canada.

Nous vous demandons aujourd'hui, de rappeler au gouvernement du Québec que les Mi'gmaq attendent de sa part qu'il s'acquitte de ses obligations politiques. Cependant, mentionnez-lui également que les Mi'gmaq n'attendent plus très longtemps pour le Québec et que nous travaillons actuellement à la réalisation de nos propres plans.

Bien à vous en paix et en amitié,

Le chef Claude Jeannotte,
Président du Comité Directionnel du Mi'gmawei Mawiomi
Gespe'gewa'gi Migmagi